



CET 2026 : vos droits, vos choix, votre temps.

La CFTC DGFIP vous informe et vous accompagne

Le compte épargne-temps (CET) est un outil essentiel pour gérer votre équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Encore faut-il en maîtriser les règles pour éviter les mauvaises surprises.

La CFTC Finances publiques fait le point. Le compte épargne-temps (CET) est un outil essentiel pour gérer votre équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Encore faut-il en maîtriser les règles pour éviter les mauvaises surprises.

La CFTC Finances publiques fait le point.

Qui peut ouvrir un CET ?

- ◆ Tout agent ayant au moins un an de service continu
- ◆ Ouverture possible à tout moment de l'année
- ◆ Démarche dématérialisée dans SIRHIUS – Libre-service

⚠ **Agents stagiaires** : pas d'ouverture ni d'alimentation pendant le stage.

Comment alimenter son CET ?

- ◆ Une seule période par an : du 1er au 31 janvier N+1
- ◆ Jours concernés : CA, ARTT, fractionnement non utilisés
- ◆ Obligation préalable : avoir consommé au moins 20 jours (proratisés pour le temps partiel)
- ➔ Jusqu'à 26 jours maximum par an selon votre module horaire.

Ce qui change et ce qu'il faut savoir en 2026

✔ Moins de contraintes pour les agents

Si vous n'alimentez pas votre CET, aucune option n'est exigée : vos jours sont conservés automatiquement.

En revanche, si vous alimentez et dépassez 15 jours, une option est obligatoire.

⚠ **Sans option formulée avant le 31 janvier**, les jours excédentaires sont versés à la RAFP (titulaires), ou indemnisés (contractuels).



CET 2026 :
vos droits,
vos choix,
votre temps.

La position de la CFTC DGFIP

La CFTC DGFIP défend :

- ✓ La liberté de choix des agents dans l'utilisation du CET ;
- ✓ une information claire et accessible ;
- ✓ une revalorisation des montants d'indemnisation, aujourd'hui insuffisants.

!! Besoin d'aide ? Une question sur votre CET ?

Les représentants CFTC Finances publiques sont à vos côtés pour vous informer, vous conseiller et défendre vos droits.

Votez concret : votez humain !

